

Bagneux, le 6 juin 2018

Communiqué de presse

Suite aux annonces de Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, et de Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées concernant la réforme de l'OETH, l'Agefiph prend acte de l'ambition portée par le gouvernement de favoriser l'emploi direct pour ouvrir davantage l'entreprise aux personnes en situation de handicap.

L'Agefiph est attentive à la démarche de refondation annoncée par le gouvernement. La réforme présentée porte des mesures importantes. Elle confirme la pertinence du dispositif d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, favorise le recours à l'emploi direct, renforce l'accès à l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap et simplifie les démarches des employeurs. Elle prévoit, notamment, la rénovation progressive des accords agréés et d'actualiser la liste des Emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières (ECAP).

L'Agefiph est mobilisée pour accompagner toutes les entreprises, sous accord agréé ou non, dans l'appropriation de la réforme et engager la transition. Les appuis proposés à l'ensemble des entreprises : conseil et accompagnement pour inclure le handicap dans la politique ressources humaines (auto-diagnostic, participation aux réseaux de référents handicap, centre de ressources...), accompagnement de la conception à la mise en œuvre de plan d'actions handicap etc.

Ces soutiens peuvent se concrétiser par des conventions avec les entreprises : véritables outils d'appui à la mise en œuvre de politiques handicap, les conventions avec l'Agefiph permettent de mobiliser des moyens et des expertises pour faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'Agefiph propose des partenariats aux branches, aux organisations, fédérations professionnelles et aux acteurs de l'emploi et de la formation pour développer des dispositifs adaptés aux enjeux d'un secteur ou d'un territoire, tant au niveau régional que national.

Les aides financières, qui viennent d'être renouvelées, pourront aussi être pleinement sollicitées.

Les outils et l'expertise de l'Agefiph sont destinées à l'ensemble des entreprises pour les accompagner dans ces nouvelles perspectives, notamment pour dynamiser la négociation collective et soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap dans une approche inclusive.

L'Agefiph poursuit son soutien au développement de l'apprentissage, en favorisant l'orientation des publics vers des métiers porteurs et en permettant aux personnes de

s'engager des parcours sécurisés (actions préparatoires, compensation du handicap, pérennisation...)

L'Agefiph est engagée dans une démarche ambitieuse de transformation digitale qui simplifiera l'information et les démarches des personnes et des entreprises. Elle appuie, anime et fait converger, tant au niveau national que régional, les acteurs de l'entreprise, de l'emploi, de la formation et du handicap pour renforcer l'inclusion professionnelle des personnes handicapées dans l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, d'accès et de retour vers l'emploi.

Investie d'une mission d'intérêt général depuis la loi du 10 juillet 1987 qui a instauré en France une obligation de résultat en matière de politiques d'emploi des personnes handicapées dans l'entreprise, l'Agefiph a conçu, ajusté et développé la majorité des dispositifs d'accompagnement et de soutien aujourd'hui mobilisés par plusieurs centaines de milliers de personnes en situation de handicap comme par les employeurs privés et publics au service de l'insertion ou du maintien dans l'emploi.

Aujourd'hui, près d'un million de personnes handicapées sont en emploi, plus de 20 000 maintiens dans l'emploi sont accompagnés chaque année, près de 140 000 aides aux personnes, aux entreprises ou actions de formations sont financées.

A propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées élabore et propose des services et des aides financières destinées aux personnes handicapées, à leurs employeurs.

L'Agefiph travaille avec les entreprises, Cap emploi, Pôle emploi et les Missions locales pour développer l'emploi des personnes handicapées.

Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu.

En 2017, l'Agefiph a soutenu 218 848 interventions, soit 2% de plus qu'en 2016.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr

Et sur le site : www.emploiethandicap.fr

Contacts presse

Epoka – Boris Cavaglione – 06 21 65 41 96 – bcavaglione@epoka.fr

Ghislaine Cristofolletti – 01 46 11 00 69 – g-cristofolletti@agefiph.asso.fr

Suivre l'Agefiph

Sur Twitter : [@Agefiph_](https://twitter.com/Agefiph_)

Sur Facebook : [@agefiph](https://www.facebook.com/agefiph)